# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2022 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : Hans ALBERT

<u>Présents</u>: MM. PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CORDERO, GRUFFAZ, CLERJON.

Absents excusés: M. CHARRIN (pouvoir à RIVOLLIER), PLANTIER, BOUVERESSE.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 JANVIER 2022

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion.

# **CONCESSIONS CIMETIERES – TARIFS 2022**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les tarifs, qui seront applicables au 1er janvier 2022, à savoir :

- Le tarif de vente des concessions cimetières à 90 € le m².
- Le tarif de vente des columbariums pour une famille à 500 €.
- Dit que ces concessions cimetières et columbariums font l'objet d'une acquisition pour 30 ans
- Dit que les nouveaux emplacements dans les cimetières ne seront vendus que pour une largeur d'un mètre (soit une place), cette règle ne s'applique pas au renouvellement de concession ou rachat de concession abandonnée
- Le tarif du caveau provisoire est défini comme suit :
  - Gratuit le 1<sup>er</sup> mois
  - Après le 1<sup>er</sup> mois : 50 €/semaine
  - Interdit au-delà de 180 jours
- Dit que ces tarifs sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## LOCATION SALLE POLYVALENTE - TARIFS ANNEE 2023

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs, à savoir :

### Salle entière :

Une journée - 400 € : - 320 € Location

- 80 € Part Entretien

Journée suppl. & consécutive - 100 €

### Demie salle:

Une journée - 230 €: - 160 € Location

- 70 € Part Entretien

Journée suppl. & consécutive - 50 €

Pour funérailles : gratuité de la location de la salle polyvalente lors de funérailles.

Annulation de moins de trois mois avant la date prévue d'utilisation : 160 € pour tous (salle entière ou ½ salle).

Un acompte de 160 € payable à la réservation lequel sera déduit du montant global de la location.

Les associations locales n'auront pas à verser cet acompte, elles continueront à régler, à la remise des clés, la part entretien due lors de la première location dans l'année civile, pour les locations suivantes les tarifs indiqués ci-dessus seront appliqués et versés en une seule fois.

### LOCATION SALLE EX-PRESBYTERE SAINT LAURENT – TARIFS 2022

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs, à savoir :

- Mise à disposition gratuite aux associations de la commune
- Aux habitants de la commune : 80 euros pour l'année 2022, sachant que sa contenance est de 60 personnes.

La somme demandée sera payée lors de la réservation

## LOCATION MATERIEL ET MOBILIER – TARIF ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs, à savoir :

Tables et Bancs : - Prêt jusqu'à 4 tables et 8 bancs : 15 €

- Par unité supplémentaire (1 table + 2 bancs) : 3 €

• <u>Estrade</u> : - L'ensemble des éléments de l'estrade : 15 €

• <u>Chapiteaux</u>: - L'ensemble de la tente : - Gratuit lors de la 1<sup>ère</sup> location

- Les locations suivantes : 60 €

Ces conditions s'appliquent pour une année civile

<u>Tentes de réception</u>: - L'ensemble de la tente : - gratuit lors de la 1<sup>ère</sup> location

- Les locations suivantes : 40 €

Ces conditions s'appliquent pour une année civile

• <u>Podium</u> - L'ensemble du podium : 50 €

Les chapiteaux, les tentes de réception et le podium sont loués uniquement aux associations de Doizieux

## REGIE DE RECETTE – TARIFS APPLICABLES

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver les tarifs ci-dessous, applicable au 1er janvier 2022.

## La régie de recettes location de vélos à assistance électrique :

Durée	Tarif
1 semaine	15 €
2 semaines	30 €
3 semaines	45 €
4 semaines	60 €

## La régie de recettes des spectacles :

Dénomination du spectacle	Plein Tarif	Tarif Réduit
Veillée à la Tour	5 euros	2,5 euros
Projection film	6 euros	4 euros
Concert musique	10 euros	8 euros
Théâtre	8 euros	6 euros

# La régie de recettes pour les sponsors du bulletin municipal :

	Format	1 bulletin
Doizieux / Terrasse	75 x 45 mm	50 €
Extérieur	75 x 45 mm	80 €
Doizieux / Terrasse	¼ de page	90 €
	Ou bandeau 60 x 185 mm	
Doizieux / Terrasse	¼ de page	120 €
	Ou bandeau 60 x 185 mm	

Doizieux / Terrasse	½ page (135 x 185 mm)	150 €
Extérieur	½ page (135 x 185 mm)	180 €
Doizieux / Terrasse	Page A4 (210 x 297 mm)	200 €
Extérieur	Page A4 (210 x 297 mm)	250 €

## La régie de recettes pour les consommables lors de manifestations :

Désignation	Tarif
Verre de jus de fruits	1 €
Verre de vin, Kir	2€
Boissons en bouteille, cannette	2 €
Bière pression	3 €
Café, thé, infusion	1 €
Hot dog, sandwich	3 €
Assiette chaude adulte	12 €
Assiette chaude enfant (- 12 ans)	9€
Pâtisserie	2 €

## SEM : Plan de relance Métropolitain – Dossier n°2 : Commerce Multiservices

Vu l'avancée du projet du commerce multiservices, une demande de subvention au titre du Plan de Relance Métropolitain est nécessaire pour finaliser le plan de financement. Cette aide financière est un fonds de concours de Saint Etienne Métropole pour soutenir la reprise économique et s'élève à 50 % du reste à charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite le fonds de concours à Saint Etienne Métropole.

## THEATRE: Désignation du maître d'œuvre

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre concernant le projet réhabilitation du théâtre de la commune, ainsi que l'aménagement de l'accessibilité PMR.

L'architecte Sophie COSTA a fait une proposition d'honoraires au taux de 10 % du montant des travaux HT.

Le conseil municipal, a l'unanimité, approuve cette proposition d'honoraires.

## THEATRE: Approbation du projet – Demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2022

Il est nécessaire de déposer des demandes de subvention afin de pouvoir financer le projet de réhabilitation du théâtre. Pour cela une étude préliminaire a été réalisée afin d'avoir le montant global des travaux et déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite une subvention au titre de la DETR.

## ECOLE PRIVEE SAINT-JUST : Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe les membres présents de la réception par mail d'une demande de subvention exceptionnelle concernant le projet pédagogique sur le thème Arts et Patrimoine en partenariat avec l'Association des Ateliers du Dorlay. Ouï de l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, par 11 voix contre et 2 abstentions, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école de Saint-Just.

Arrivée de Mme Céline PLANTIER

## **QUESTIONS DIVERSES**

### M. le Maire :

- Demande aux membres présents de créer une commission RLPi afin d'établir un inventaire de la signalisation nonconforme. Après discussion, la question sera réétudiée lors d'un prochain conseil municipal.
- Informe que l'Association des Amis de Doizieux, souhaiterait que des élus fassent partis de leur groupe de travail pour la création de panneaux signalétique patrimoniale. Mme BERARDO Monique et Mme PLANTIER Céline se portent volontaires.
- Informe que les 40 ans de Pilat Propre seront organisés le samedi 9 avril par le Parc Naturel Régional du Pilat. Il propose d'organiser la manifestation au sein de la commune le samedi 16 avril. Le rendez vous est fixé à 8 h 30 au barrage. Il est nécessaire de faire l'inventaire des gants que nous avons en stock en mairie. Marie-Yvonne RIVOLLIER se charge de faire l'inventaire.
- Informe que nous avons la possibilité d'organiser « Les Petites Scènes de l'Eté » sur la commune de Doizieux. Pour cette manifestation la participation de la commune s'élèverai à 210 €. Contact a été pris avec Saint-Etienne Tourisme & Congrès.

- Informe que le Mad Jacques Pilat (trek) va passer sur la commune à la Croix du Planil le vendredi 20 mai. Pour ce poste de ravitaillement, du matériel sera prêté par la commune.
- Informe qu'une visio est programmée par Saint Etienne Métropole pour la mise à jour du topo guide. Vu l'indisponibilité de Mr le maire, Marie GRUFFAZ propose de suivre cette réunion.
- Informe qu'une visite est programmée à l'église de Saint-Just le mercredi 9 mars à 14 h avec le SIEL. Vu l'indisponibilité du Maire, Mikaël CLERJON le représentera.
- Propose de fixer le samedi 2 juillet pour l'inauguration de l'école « Le Moulinage », le cheminement piéton ainsi que le restaurant scolaire et les ateliers. Une réunion sera fixée ultérieurement pour l'organisation de cet évènement.
- Demande si Marie-Yvonne RIVOLLIER veut bien s'occuper de l'organisation du pot de départ de Mr ARSAC Yves.

#### **M. CHOMIENNE:**

- Informe que les travaux sylvicoles s'élèvent à 923.58 € HT soit 1015.94 € TTC pour l'année 2022. Ces derniers seront réalisés qu'en cas de nécessité. La délimitation des parcelles sera réalisée avec les jeunes employés cet été.
- Propose plusieurs dates pour la sortie marche entre élus. Le samedi 11 juin a été retenue, rendez-vous à 9 h sur la place du village.

### **Mme RIVOLLIER:**

- Fait un premier compte rendu des retours du questionnaire distribué avec le bulletin municipal par rapport au commerce multiservices
- Informe qu'un après-midi festif est organisé le dimanche 20 mars à la salle polyvalente avec Mireille GIROUX comme intervenante pour l'animation.

#### M. PONCET:

- Fait le compte rendu de la réunion de Saint Etienne Métropole concernant le programme des travaux voirie 2022 et les murs de soutènement qui vont être réparés et pris en charge financièrement par Saint Etienne Métropole.

#### M. ARMAND:

- Demande si la commune a été informée des horaires de fermeture de la route lors du passage du rallye du Pays du Gier. Monsieur le Maire informe que la mairie n'a, à ce jour aucune information. Dès que nous aurons des précisions, un message sera diffusé sur Illiwap.

### **Mme BERARDO:**

- Informe de la venue de l'Evêque, Monseigneur Sylvain BATAILLE, sur la commune avec la célébration d'une messe le vendredi 11 mars à 9 h en l'église de Doizieux.

## M. ALBERT:

- Fait le compte rendu de la visio sur un outil de gestion par rapport à la Loi Egalim qui pourrait être utilisé par le restaurant scolaire. Le coût de cet outil est élevé, d'autres devis vont être demandés.

#### **Mme PLANTIER:**

- Demande des renseignements par rapport à l'équipement en détecteurs de CO2. Vu les informations fournis par le SIEL, Mr Hans ALBERT va prendre contact afin d'avoir plus d'informations.

La séance est levée à 21 h 25.